

A
D
H
Y
S

Bulletin de liaison
de l'Association
pour le
Développement de
l'HYgiène et la
Sécurité dans les
établissements
d'enseignement
supérieur ou de
recherche.

Comité de rédaction :
François Bourdon
Danielle Zilberfarb

ADHYS
Siège Social
IRD
213 rue Lafayette
75480 Paris

Envoyer courrier à
Nathalie LOCQUET
INRA
Versailles Grignon
RD 10 rte de St Cyr
78724 Versailles
cédex
ISSN : en cours

L'ADHYS

*Une association de
proximité ?*

On s'ennuie de vous depuis les
journées 2000 !

Aussi, nous voulons vous consacrer
cet édit.

Les journées semblent a priori
fortes en échanges, en contacts
divers et puis... le silence.

La rubrique « tribune libre », qui
est la place privilégiée de
l'adhérent, reste souvent muette !

Sommes-nous encore proche de
vous ou alors, répondons-nous
si bien à vos préoccupations,
que nous en ayons aussi peu
d'échos ???

Toutes ces questions, nous voudrions
les évoquer directement
avec vous.

Aussi notre comité
d'administrateurs se lance dans
la prospection ! L'annuaire de
l'ADHYS sera le vivier par lequel
chaque membre du CA
prendra un contact téléphonique
avec vous (si vos coordonnées
sont encore actuelles).

L'objectif est de mieux cerner
vos préoccupations et vos attentes
par rapport à l'association.

Nous avons émis l'idée de mini
conférences sur des thèmes
actuels et porteurs qui pourraient

être organisées dans les régions et à votre
initiative, qu'en pensez-vous ? Le sujet sur la
légionellose a été le premier ballon d'essai.

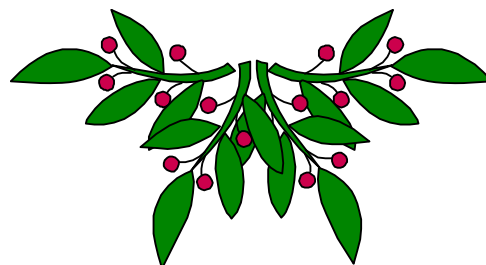
La confrontation de nos idées avec celles émi-
ses par d'autres associations (au sujet de la
réforme de la médecine du travail par exem-
ple) a permis d'affiner nos réflexions et d'être
plus pertinent dans nos propositions. Etes-
vous partants pour ce type de démarche ?

Nous avons des idées, mais où sont les vôtres ?

Nous souhaitons que ces rencontres télépho-
niques vous plairont autant qu'à nous.

Nous vous souhaitons de « joyeuses fêtes de
fin d'année », en attendant de se revoir aux
prochaines journées du 24 et 25 janvier 2001
à l'Ecole Centrale de Lyon.

Anne Marie FREYRIA
Marie Benoîte SANGLERAT



AFTIM/ADHYS

Vers un nouvel élan ?

« A suivre » concluais-je dans l'éditorial de la dernière lettre d'octobre sur nos rencontres AFTIM/ADHYS. Effectivement un nouveau virage semble s'amorcer dans nos travaux. Lors de nos dernières réunions, l'AGREPI, le GP'SUP et la SOFHYT s'étaient jointes à nous et nous avons fait un double constat :

- Ⓜ La difficulté d'assurer certaines échéances dans nos structures respectives (organisation de mini conférences, des journées annuelles, par exemple). Nos associations s'appuient pour fonctionner sur leurs bénévoles, qui sont eux même, de plus en plus sollicités et contraints dans leur environnement professionnel.
- Ⓜ La nécessité d'élaborer collectivement des propositions sur des sujets communs qui nous concernent pleinement en tant que préventeurs. Qu'ils soient à dominante technique ou médicale (la réforme de la médecine du travail en est une illustration). Nous pourrions ainsi faire prendre en considération nos points de vue auprès des interlocuteurs officiels intervenant dans le champ de la prévention.

Ce dernier point peut être illustré par le travail mené depuis 2 ans avec l'AFTIM sur la réforme de la médecine du travail grâce à :

- Ⓜ des réunions d'élaboration de suggestions sur les 10 versions successives du projet d'accord,
- Ⓜ l'organisation d'une journée commune à nos adhérents pour construire un projet sur la nécessité de mettre en place une prévention multidisciplinaire de qualité qui fera office de contre propositions concrètes,
- Ⓜ des interventions au sénat, au salon des médecins (MEDEC) et à Expoprotection...

Au final, beaucoup d'énergie a été dépensée pour une écoute faible au niveau du ministère du travail malgré les multiples courriers et

demandes de rendez-vous...et le projet d'accord n'est toujours pas signé.

Une idée de comité de liaison inter associatif

Aussi, avons-nous décidé de continuer la veille sur ce sujet et surtout de réorienter notre travail plus en amont, en commun avec d'autres associations.

L'idée d'un comité de liaison d'associations de préventeurs européens est avancée (CLIFE).

Une première réunion, où une dizaine d'associations seront invitées, devrait avoir lieu le 20 décembre pour donner forme à ce projet.

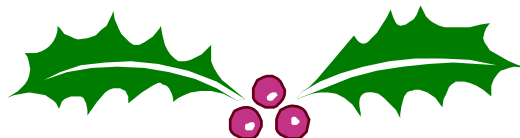
Nous en sommes au début de la réflexion ! Cette idée séduisante, correspond aux orientations décidées lors de notre dernière assemblée générale : favoriser la reconnaissance de l'ADHYS comme elle l'avait été à ses débuts en étant à l'origine du décret du 28 mai 1982.

Je devrais être en mesure de vous parler plus longuement à notre prochaine Assemblée générale qui se tiendra à Lyon lors des journées 2001.

En attendant, bonnes fêtes de fin d'année dans la joie et la bonne humeur pour ce début de siècle et de millénaire.

A bientôt

François BOURDON



L'AMIANTE

L'amiante a été largement utilisé dans le bâtiment (flocage, doublage de parois de chaufferies, calorifugeage, dalles de faux plafond et de sols, plâtres amiantés, fibres - ciment) **pour ses propriétés physico-chimiques** (isolant thermique, acoustique, résistance au feu, flexibilité, résistance mécanique et à la corrosion) et **son faible coût**.

Le flocage à l'amiante a été principalement utilisé pour recouvrir les installations métalliques dans les années 1960-1970 et a été interdit en France en 1978.

L'amiante est un terme général qui recouvre plusieurs types de fibres différents :

Les deux principaux types sont :

- 1 - les serpentines (la chrysotile ou amiante blanc)
- 2 - les amphiboles (amosite ou amiante brun et la crocidolite ou amiante bleu)

Les amphiboles sont considérées comme les espèces les plus dangereuses et leur utilisation est interdite en Europe depuis 1993.

Le risque lié à l'amiante dépend de plusieurs facteurs :

- ◆ la nature des fibres
- ◆ leur diamètre (seules les plus fines -de diamètre inférieur à 1 micron- peuvent atteindre les alvéoles pulmonaires lorsqu'elles sont respirées)
- ◆ leur longueur (les fibres dites « longues » sont les plus toxiques)
- ◆ la dose (nombre de fibres par ml d'air)
- ◆ l'exposition (nombre de fibres par ml d'air pour 8 heures)
- ◆ la sensibilité individuelle

Certaines personnes atteintes de bronchite chronique ou d'emphysème présentent un risque supplémentaire.

L'association de l'amiante et du tabac entraîne une multiplication des risques d'un facteur 4 à 50 selon le niveau d'exposition et la consommation de tabac.

Malgré un mécanisme naturel d'épuration de notre organisme (cils microscopiques enduits de mucus et macrophages), l'inhalation de poussière d'amiante peut entraîner plusieurs années après (10 à 40 ans) **des maladies pulmonaires graves** :

- ◆ l'asbestose : essoufflement et insuffisance respiratoire résultant d'exposition de longue durée à de fortes concentrations
- ◆ lésions pleurales bénignes : épaissement de la plèvre du poumon pouvant entraîner une insuffisance respiratoire
- ◆ le cancer broncho-pulmonaire
- ◆ le mésothéliome : tumeur grave de la plèvre (forme de cancer spécifique de l'amiante)

Comment se protéger ?

1) identifier la présence d'amiante et faire régulièrement contrôler l'état de conservation (si >25 fibres/l travaux dans l'année; si > 5 et <25 fibres/l contrôle tous les 2 ans ; si < 5 fibres contrôle tous les 3 ans).

2) en cas d'intervention même très limitée, porter une combinaison, des gants lavables ou jetables,

un masque anti-poussières (de classe P3) et délimiter la zone d'intervention.

3) travailler chaque fois que possible sous humidité.

4) utiliser un outil équipé d'une buse d'aspiration des poussières et raccorder celui-ci à un aspirateur équipé pour recueillir les poussières d'amiante.

5) récupérer les sacs d'aspirateur après travaux, les enfermer dans des sacs prévus pour l'élimination de l'amiante et les faire évacuer par une entreprise spécialisée comme déchets de classe 1.

Choix de matériaux de substitution

Actuellement, il n'existe pas de produit de substitution non cancérogène qui réunit toutes les propriétés de l'amiante.

Le remplacement de l'amiante s'opère de deux manières. Soit par :

1 - le recours à des matériaux existant sur le marché (technologies alternatives) : remplacement de l'amiante-ciment par des plaques en aluminium peintes ; des dalles en vinyle -amiante par du carrelage...

2 - des matériaux dits de substitution moins dangereux que l'amiante et choisis pour leurs caractéristiques physiques :

► **matériaux non fibreux** : perlite, vermiculite, mousses de silicates, argiles, mica, produits minéraux naturels ou synthétiques

► **matériaux fibreux** :

1- fibres naturelles

- ◆ *minérales* : argiles, wollastonite, attapulgite, sépiolite
- ◆ *végétales* : cellulose, coton, sisal

2- fibres artificielles

- ◆ *métalliques* : laines d'acier et de cuivre
- ◆ *minérales* : laines et fibres de verre, laine de roche et laitier, fibres céramiques, fibres de carbone
- ◆ *organiques* : polyvinylalcool, polypropylène, polyéthylène, polyamides, polytétrafluoroéthylène, polyester, aramides

L'amiante-ciment, soit plus de 90% du marché de l'amiante est aujourd'hui remplacé par les fibres-ciment, c'est-à-dire un mélange de ciment et de fibres telles que les fibres de cellulose, de polypropylène, d'alcool polyvinylique ou d'aramides.

Certains matériaux sont choisis en fonction de leur résistance thermique :

- Jusqu'à 400°C : les fibres de verre (les verres aux oxydes résistent jusqu'à 1200°)
- Jusqu'à 600°C : les fibres de roche
- Au-dessus de 1200°C : les fibres céramiques réfractaires
- A 2500°C : les fibres de carbone

Effets sur la santé des fibres de substitution à l'amiante.

Les directions des relations et du travail et de la santé ont demandé à l'INSERM de réaliser une expertise collective sur l'effet des matériaux fibreux de substitution qui, de par leur structure, peuvent être soupçonnés d'être pathogènes.

L'état des connaissances actuelles montrent qu'il reste de nombreuses incertitudes. Les principales limites étant l'effectif restreint des personnels concernés, les faibles

niveaux d'exposition et un recul trop court du fait d'un long temps de latence notamment pour l'étude du mésothéliome.

Pour les fibres testées, il n'a pas été possible de conclure de façon définitive, bien qu'il existe de fortes présomptions en faveur du risque de cancer du poumon (principalement chez l'animal), essentiellement pour l'exposition aux fibres de roche et de laitier, et dans une moindre mesure pour la laine de verre.

Concernant les fibres céramiques réfractaires, les radiographies pulmonaires semblent montrer des excès de plaques pleurales et des troubles ventilatoires chez les fumeurs exposés à ces fibres.

Les fibres minérales artificielles, particulièrement les laines de verre et fibres d'aramides, peuvent être à l'origine d'irritations des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau (dermites ou phénomènes allergiques).

En l'absence d'informations fiables sur le sujet, lors de la pose de nouveaux matériaux, il est préférable de choisir des éléments prêts à poser et prédécoupés, des produits collés sur support plutôt qu'en vrac, privilégier les méthodes alternatives et les matériaux non fibreux. Si cela est impossible, choisir des fibres de gros diamètre. Ainsi les fibres réfractaires, classées « cancérogène pour l'homme » ne doivent être utilisées qu'en dernier re-

cours, là où il n'existe pas de solution de remplacement, c'est à dire au-dessus de 1200°C.

Pour en savoir plus :

1. Le point des connaissances sur... Substitution de l'amiante, Travail et Sécurité, N°597, 2000.
2. Effets sur la santé des fibres de substitution à l'amiante, les éditions INSERM, 1999.
3. Prévention des risques lors de travaux exposant à l'amiante, les cahiers de prévention CNRS, 1999.
4. Fibres minérales artificielles : classification et étiquetage européens relatifs à leurs effets cancérogènes, Travail et Sécurité, N°577, p56-58, 1998.
5. Exposition à l'amiante dans les travaux d'entretien et de maintenance, guide de prévention, INRS, ED 809, 1997.

Marie Ange JACQUET



Informations pratiques

Les journées 2001 se dérouleront à :

Ecole Centrale de Lyon
36 Avenue Guy de Collongue
BP 163 - 69 131 Ecully Cédex
☎ 04 72 18 60 70 ☎ 04 72 18 65 64

Accès par les transports en commun :

Par le train: Gare Lyon-Perrache
Prendre le bus 55 (arrêt situé au 19 place Carnot)
Descendre à Ecole Centrale (terminus)
Durée du trajet : 26 mn

Par avion : Aéroport St Exupéry
Prendre la navette jusqu'à Perrache (durée du trajet 35mn, coût 88f)
Prendre le bus 55 comme indiqué ci-dessus

Si vous êtes à Lyon en centre ville :

Prendre le bus 3 à Hôtel de Ville (arrêt situé 6 rue de la République)
Direction Dardilly Le Jubin
Descendre Ecole Centrale (durée du trajet 31mn)

